

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2026_A_080

OBJET : Délégation à M. Pascal HAURY, 5^{ème} adjoint - Finances, budget, stratégie financière

Nous, Maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-17 qui traite du remplacement du maire en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout empêchement,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 27 mars 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant sur les délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant détermination du montant des indemnités à verser au Maire, aux adjoints, et aux conseiller délégués,

ARRÊTONS :

Article 1er :

Monsieur Pascal HAURY, Cinquième Adjoint, est délégué aux affaires portant sur les finances, les budgets et la stratégie financière.

Il lui est donné délégation de fonctions dans ces domaines et notamment pour :

- Les affaires budgétaires et financières : budget, fiscalité, prospective et programmation financière, demandes de subventions, gestion des emprunts et de la trésorerie, relations avec le comptable public, recherche de subvention et contrôle des dépenses de la collectivité,
- Le lien administratif avec les structures satellites et partenaires financiers (SPL, SDIS, associations, financeurs...),
- Le contrôle des concessions de service public et marchés non soumis à la CAO,
- La gestion et l'affectation du patrimoine foncier et matériel de la Commune,
- La gestion des assurances et le suivi des taxes (d'urbanisme notamment) et redevances de la Commune.

- La fonction d'officier d'état civil pour la gestion des actes et formalités d'état civil : délivrer les copies et extraits d'actes (naissance, mariage, décès) ; assurer les opérations de légalisation de signature et de certification conformes, gérer les formalités administratives des élections, passeports, débits de boissons, affaires funéraires).

Il est donné délégation de signature à M. Pascal HAURY, 5^{ème} adjoint, pour :

- Signer toutes pièces relatives au mandats et titres de recettes des budgets de la commune et services annexes,
- Présider les séances de la commission communale des impôts et de la commission « finances, patrimoine, administration générale »,
- Signer les courriers relatifs à l'administration générale de la Commune dans le domaine des fonctions qui lui sont déléguées,
- Signer toutes pièces relatives aux permissions et autorisations relatives aux fonctions déléguées,
- Signer toutes les pièces relatives aux affaires sportives en l'absence de M. Sylvain BONNET, conseiller municipal délégué de 1^{er} rang et le suppléer en son absence.

Article 2 :

Conformément à la délibération sur les indemnités mentionnée ci-dessus, les indemnités de fonction correspondantes entrent en vigueur à compter de la date effective de prise de fonction, soit à la date exécutoire du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. Pascal HAURY, 5^{ème} adjoint.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 02/04/2026

Le Maire,

Laurent ROUSSET